

Les étrangers rentrent dans la cité

Le référendum contre le droit de vote accordé aux étrangers dans la nouvelle Constitution vaudoise a échoué. Les opposants étaient peu nombreux, mal organisés et sans soutien politique. L'inscription du droit de vote aux immigrés est soutenue par un mélange de remords, de générosité et de désir d'ouverture. Les étrangers adultes sont venus dans notre pays. Ils ont contribué à sa prospérité, payé des impôts, donné plus qu'ils n'ont obtenu et nous sommes d'une certaine manière leurs obligés. L'acquisition de notre bourgeoisie est difficile. En leur permettant de voter, même seulement au niveau local, nous leur rendons ce qu'ils ont apporté (lire en page 3). Voilà pour le remords et la générosité. C'est aussi une manière de montrer que le pays ne se referme pas sur lui-même, que sa culture n'est pas figée dans la peur et sur la défensive. Voilà pour l'ouverture.

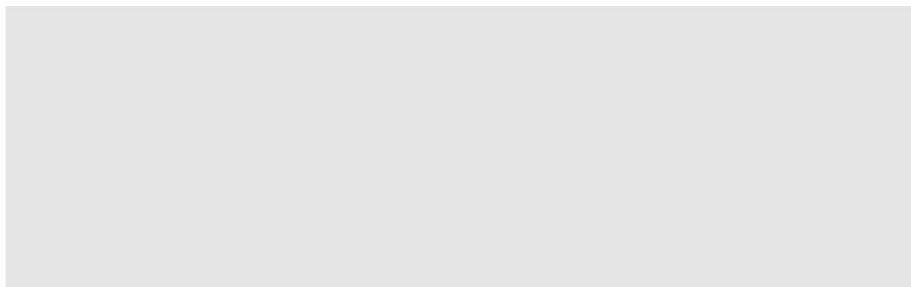
Sous un discours moderne, c'est une logique vieille comme les sociétés humaines qui est à l'œuvre, celle du don et du contre-don. La gratuité n'existe pas. Si tu me donnes quelque chose, ton temps, ton travail qui m'a rendu plus riche, alors à un moment ou à un autre je dois te le rendre. Le droit de vote aux étrangers est une restitution symbolique. Et la possibilité de l'accorder sans la citoyenneté marque une évolution majeure de la notion d'identité.

Au début était la cité. Hors des murs rôdaient les barbares. On était

un membre de la cité parce que depuis des temps lointains, vaguement magiques, la famille avait toujours été là. C'est le droit du sang, toujours à l'œuvre sans nuances jusqu'à une date récente en Allemagne. Puis on faisait partie de la cité parce qu'on y habitait depuis assez longtemps pour être accepté, c'est le droit du sol. Autrefois lorsqu'on quittait son pays, il était rare qu'on y retourne. Avec le XX^e siècle, les moyens de transport rapides et le développement des médias, voilà qu'il devient possible de faire des allers et retours, de maintenir des liens avec la terre natale, souvent par sécurité, c'est le temps des doubles nationaux.

Le cœur de l'Europe vit en paix depuis près de soixante ans. Les migrations s'accroissent, les modes de vie se standardisent. On peut vivre dans un pays, s'y sentir bien et ne pas chercher à en acquérir la citoyenneté. La société d'abondance fait preuve d'une tolérance nonchalante. Les partisans de la tradition sont toujours là bien sûr, mais rarement majoritaires. Les identités sont multiples. Mais un pays ne peut se dissoudre dans un grand tout. Il existe parce qu'il a des limites, un territoire, des frontières. Il y a toujours *nous* qui tremblons dans les guerres symboliques du football et *eux* que nous souhaitons battre. C'est un des problèmes de la construction de l'Europe. Le maintien de l'accueil et de l'ouverture n'a probablement un sens que si nous savons aussi où est la frontière. JG

Dans ce numéro



Sur l'OPO

Au début de l'année est entrée en vigueur la nouvelle ordonnance sur la Poste (OPO). Elle doit répondre aux critiques de la clientèle encore captive et aux problèmes de financement. Le texte est prometteur. Sa mise en œuvre sera décisive.

Au temps du monopole, les PTT avaient développé une culture d'entreprise sérieuse, efficace mais aussi rigide et pointilleuse. Le monopole a sauté sous la poussée d'un fulgurant progrès technique, celui des télécommunications, du Net et du portable. La

Poste s'est retrouvée seule, sans subvention croisée, exposée à un début de concurrence européenne, sommée de rentabiliser un réseau lourd d'offices. Son directeur issu de l'administration fédérale s'est converti au management avec une foi de néophyte; des consultants extérieurs ont

apporté leurs recettes sans trop écouter les hommes de terrain. Et les deux cultures se sont mal liées. C'est ainsi que la clientèle, son numéro d'ordre à la main, se voit infliger vingt minutes d'attente aux guichets mais devant des présentoirs où la Poste propose je ne sais quoi au nom de la diversification de ses produits (cf. encadré ci-contre).

La nouvelle ordonnance sur la Poste (OPO) va-t-elle corriger les défauts, donner son style à l'entreprise? Lecture du texte aux premiers jours de son application.

Le réseau

Contrairement aux idées reçues, la fermeture des bureaux de poste a mieux été acceptée à la campagne qu'en ville. Parce que le service à domicile est efficace, parce que la population a l'habitude de se déplacer pour ses achats, ses consultations, etc. Dans les villes désarticulées, le bureau de poste est souvent la seule marque d'un quartier.

Dorénavant la Poste ne pourra pas agir seule, même si elle tranchera en dernier ressort. Elle a l'obligation de consulter les autorités des communes concernées. Si aucun accord n'est trouvé, une commission indépendante sera saisie qui émettra une recommandation dont la Poste aura à tenir compte (art. 7 de l'ordonnance).

Mais il faut remonter plus en amont. La Poste justifie la réorganisation du réseau par le déficit qu'il occasionne: plusieurs centaines de mil-

lions, dit-elle. Ce chiffre dépend de la comptabilité analytique de l'entreprise. Que coûte tel ou tel service? On a vu pour le port des journaux la complexité de l'analyse. Quelle charge et quelle recette faut-il attribuer au courrier, en situation de monopole, par rapport aux services de paiements soumis à concurrence? Ces données sont essentielles pour évaluer le coût du réseau et son prétendu déficit.

Une autorité de régulation veillera à l'application de critères comptables objectifs. Elle sera assistée par un organe de révision interne et indépendant (art. 18 et 19).

Le choix politique

La Poste a l'obligation légale de couvrir l'ensemble du territoire et «veille à ce que les prestations du service universel soient disponibles dans toutes les régions pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable» (art. 6).

Mais cette obligation peut être objet d'appréciation. Qu'est-ce qui est raisonnable? Et surtout quelle sera la qualité du service? La Poste devra soumettre la qualité de ses prestations, l'accès, la satisfaction de la clientèle à un contrôle effectué par un organe indépendant; elle en publiera les résultats (art. 15).

Un service de qualité, décentralisé, se révélera probablement déficitaire. Le choix politique sera de maintenir ou d'améliorer le standing des

continue en page 3

Inventaire subjectif d'un service postal défaillant

A la fin des années huitante, avant l'introduction du courrier A et B, toutes les petites lettres arrivaient le lendemain, pour un prix de cinquante centimes. Aujourd'hui, il faut payer un franc pour la même prestation. Hors inflation, cela signifie un renchérissement de deux-tiers. Et pour qu'elle arrive trois jours plus tard, il faut déboursier huitante-cinq centimes.

Désormais, il faut peser les petites lettres car le tarif est différencié selon le poids de la lettre, plus ou moins de cent grammes. Chaque fois, c'est trente secondes de perdues chez le client, et quinze à la poste pour vérifier si l'affranchissement est correct.

Deux lettres A de grand format arrivent quatre jours ouvrables après la date du timbre poste, alors qu'il s'agissait d'un envoi de Lausanne à Lausanne payé quatre francs (le samedi ne compte plus comme jour ouvrable). Combien de fois ce type de retard passe-t-il inaperçu? Le remboursement, par ailleurs, exige une réclamation écrite...

La Poste explique comment bénéficier de 3% de rabais si l'on franchit un seuil de tant de milliers de francs de prestations postales par an. Pour la plupart des entreprises, la perte de temps et la bureaucratie nécessaire pour pouvoir bénéficier de ce rabais coûte davantage que l'économie possible. Du reste, les employés postaux eux-mêmes ont l'air fort empruntés face à ce dédale tarifaire.

Le prix de l'envoi de paquet est devenu nettement plus cher et plus lent: dans les années huitante, les paquets arrivaient encore le lendemain. Aujourd'hui, ils arrivent le surlendemain, si l'on a de la chance.

Trois visites au guichet de la plus grande poste de Lausanne: temps d'attente trente, quinze et dix minutes. Dans le premier cas, 140 personnes étaient en attente. Les gens négociaient leurs tickets dans la file, comme dans les pires années de l'Union soviétique. Pendant ce temps, un autre employé vendait des gadgets sans rapport avec la poste: fourres de natel, livres d'astrologie, chiffons de nettoyage du pare-brise, etc.

Pour terminer, les conditions générales écrites en petits caractères nous expliquent qu'un retard du courrier B est acceptable et ne donne plus droit à des réclamations.

in

Un label romand

Neuchâtel, Jura, Vaud et bientôt Fribourg: quatre cantons francophones accordent certains droits politiques aux étrangers. Chaque régime est différent. Examen de cet acquis démocratique dans l'ordre chronologique de son introduction.

Neuchâtel

Le canton est un véritable pionnier. Depuis cent cinquante ans, il accorde aux étrangers le droit de vote en matière communale. Le pas suivant est franchi beaucoup plus tard avec la nouvelle Constitution du 25 avril 2000. Le droit de vote est étendu au niveau cantonal. Il est octroyé aux étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement et domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Mais, limitation importante, les étrangers ne sont pas éligibles. La Constitution permet cependant d'accorder l'éligibilité par une simple modification de la loi.

Jura

En 1977, la Constitution veut faire du Jura un canton exemplaire et moderne. Elle introduit les droits politiques des étrangers en confiant à la loi le soin d'en fixer les limites. Elles seront larges. Les étrangers domiciliés dans le canton depuis dix ans peuvent voter au niveau communal et cantonal, sauf pour les révisions constitutionnelles. L'éligibilité n'est cependant admise que pour les autorités communales.

Vaud

L'octroi des droits politiques aux étrangers a été un enjeu central de la nouvelle Constitution vaudoise adoptée en septembre 2002. Dans une première lecture du futur texte, les étrangers résidant en Suisse depuis six ans obtenaient droit de vote et d'éligibilité communal et cantonal. Ces droits très larges ont été revus à la baisse après la procédure de consultation auprès de la population. Le droit de vote et d'éligibilité est limité aux communes. La durée de résidence en Suisse est de dix ans. L'étranger doit, en outre, être domicilié dans le canton depuis trois ans. Le référendum visant à supprimer ce nouveau droit n'a pas pu recueillir les 12 000 signatures requises (voir édit).

Fribourg

Le texte définitif du nouveau texte voté la semaine passée par la Constituante fribourgeoise accorde le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal aux étrangers domiciliés dans la commune depuis cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement. Comme dans le canton de Vaud, la première lecture,

plus audacieuse, prévoyait le même droit au niveau cantonal.

Les débats aux assemblées constituantes de Vaud et de Fribourg ont montré l'importance des précédents à Neuchâtel et au Jura pour dramatiser la question. L'exemple européen a également facilité la nouveauté. Un Italien peut voter lors d'un scrutin régional en Autriche ou au Danemark. Un Allemand peut être élu en France député européen. Il n'y a plus identité totale entre droit de la nationalité et droit de vote. Mais cette ouverture ne concerne que les membres de l'Union. Les étrangers de nationalité non communautaire - les Algériens ou les Suisses - n'ont aucun droit politique dans l'Europe des Quinze.

L'histoire nous montre que le droit de vote ou d'éligibilité des étrangers ne passe la rampe qu'à l'occasion d'une révision totale d'une constitution cantonale. Les révisions partielles portant sur ce seul objet échouent régulièrement, comme le prouve, notamment, la récente expérience genevoise. Lors de la mise à jour de la nouvelle Constitution fédérale, le Conseil national a écarté l'idée d'introduire le droit de vote des étrangers au niveau national. *at*

prestations. Et le déficit pourra en première instance être réduit par la redevance de concession exigée des entreprises concurrentes.

La concurrence

Il est évident que les concurrents vont s'intéresser d'abord aux grands centres du plateau suisse et aux gros clients. Ils viseront «les bons morceaux» et non pas la desserte des hameaux et des fermes isolées. Si, sur préavis de l'autorité de régulation, ils obtiennent une concession, elle pourrait être payante afin de financer le service universel de la Poste. Ils ne

pourraient en être exonérés que s'ils apportent la preuve qu'ils couvrent tout le territoire et à des tarifs qui ne tiennent pas compte de la distance (art. 33).

Il faudra, dans le climat actuel, du courage politique pour exiger (à quel montant?) cette redevance. Car, à une concurrence sauvage, méprisant la petite clientèle, elle substitue une régulation: la concurrence domestiquée. Des réactions idéologiques peuvent être attendues.

L'OPO, un bon outil, avec mode d'emploi. Reste à juger précisément l'emploi qui va, dès maintenant, en être fait. *ag*

L'initiative «Services postaux pour tous»

L'initiative exige un réseau d'offices de poste qui couvre l'ensemble du pays. Et que les communes soient associées aux décisions.

Les coûts qui ne sont pas couverts par les recettes et les redevances sont pris en charge par la Confédération.

L'ordonnance entrée en vigueur (cf. page 2) répond à ces exigences, sous réserve du contenu et de la portée que l'on donne aux mots. L'élément nouveau est la prise en charge du déficit par la Confédération. Il est justifié quand les autres ressources (gestion économique des recettes et redevance exigée des concurrents) ont été épuisées. Mais on peut avoir un doute sur l'eurocompatibilité de cette norme constitutionnelle, bien que le Conseil fédéral pense qu'elle est conforme à la jurisprudence de l'Union.

Même si les divergences entre l'ordonnance, la loi, la Constitution et l'initiative soient minimes, celle-ci sera maintenue comme test de l'humeur de la population, et comme orientation sur le maintien d'un service public prenant pleinement en compte les besoins des usagers. *ag*

Les promoteurs boudent le locatif

La construction de logements locatifs est en panne et la pénurie généralisée. A l'inverse, c'est le boom pour les maisons individuelles et les appartements en propriété. Voilà la tendance lourde qui se dégage du dernier recensement de l'Office fédéral de la statistique.

La pénurie de logements sévit dans la plus grande partie de la Suisse. Une minorité de cantons parmi lesquels Glaris, Jura, Argovie et Thurgovie ont un marché considéré comme équilibré. Le taux de logements vacants y est supérieur à 1,5%. A l'inverse, la situation est particulièrement sévère à Genève, Zurich, Zoug, Bâle-Ville et Vaud où le taux de logements vacants ne dépasse pas 0,5%.

La pénurie ne date pas d'hier. Le nombre de logements vacants n'a cessé de diminuer à un rythme accéléré depuis 1998. En bonne logique du marché, les promoteurs auraient dû construire à tour de bras, pour répondre à la demande grandissante des locataires et pour offrir du travail

dans la construction qui ne demande que cela. Les faits n'ont pas suivi la théorie.

Logements en propriété

L'Office fédéral de la statistique qui recense le marché tous les dix ans, constate une augmentation de 400 000 logements (+ 13%) de 1990 à 2000. Si l'on retranche quelque 175 000 demeures secondaires qui n'allègent en rien la pénurie, il reste 227 000 logements nouveaux sur le marché. Mais un quart seulement des constructions nouvelles étaient destinées à la location, contre trois quarts à des logements en propriété.

Les Suisses sont traditionnellement présentées comme un peuple de locataires. Les choses

changent lentement. En dix ans, le pourcentage de propriétaires de leurs logements a passé de 31,3 à 34,6%. Cette tendance n'est pas négative. L'augmentation est principalement due à la propriété par étage et moins à la maison individuelle dont la généralisation poserait des difficultés de transports et d'aménagement du territoire.

Echoués par le crash

Mais tout le monde n'a pas accès à la propriété. Une augmentation du parc de locatifs est indispensable pour combattre la pénurie. L'Office fédéral du logement tente d'analyser* les causes de la panne dans la construction destinée aux locataires. Les investisseurs institutionnels, comme les caisses

de pensions et les assurances, tendent à se retirer du marché. Ils contrôlaient 48,5 % des logements locatifs en 1990 et 43 % seulement dix ans plus tard. Le crash immobilier des années nonante laisse des traces durables. Ajoutons que les pertes en bourse ont épongé les capacités financières des investisseurs et que les banques, échaudées elles aussi par le crash, deviennent plus prudentes dans leurs prêts. Dans ces circonstances, on pourrait attendre un encouragement public à la construction, notamment en direction des coopératives d'habitation. Mais Berne ne songe pour l'heure qu'à la rigueur budgétaire. at

*La Vie économique, n° 1, 2004. SECO, Berne.

Elections fédérales

Les rêves des «petites gens»

Quand on est sans diplômes (43%) et désargenté (37%), on vote pour l'UDC. L'institut GfS de l'Université de Berne, qui vient de livrer son analyse des élections fédérales du 19 octobre, accuse le grand écart des socialistes. Les «petits gens» ne partagent pas le monde entre la droite au service des riches (en argent et en savoir) et la gauche à l'écoute des pauvres. Les trois formations conservatrices rassemblent les deux tiers des électeurs avec un faible niveau de formation et des bas salaires, et seulement la moitié chez les diplômés et les hauts revenus.

Le populisme se métamorphose en feuilleton médiatique. Les sentiments remplacent

la lutte. Une biographie exemplaire martelée méthodiquement, vouée au clonage - tout le monde peut rêver de la même destinée - pulvérise l'appartenance de classe. La conscience fuit la complexité et les risques de la globalisation. On adhère naïvement au modèle, bon ou mauvais, on lui pardonnera. L'homme remplace l'appareil. Ou moi ou personne menace Christoph Blocher quand les socialistes hésitent, débattent. Courageusement démocratiques mais désincarnés.

Le peuple, dépositaire de la «vraie vie», est parfois déraisonnable. Il vote alors pour la promesse d'un monde impossible. La parole publicitaire, qui colporte la bonne nouvelle et se nourrit de boucs émissaires, épuise les

autres paroles. La parole visionnaire qui dessine des mondes nouveaux, la parole critique qui démonte le pouvoir, la parole du compromis qui cherche le consensus. Des paroles lentes, parfois incompréhensibles.

Il ne suffit pas, ou plus, de dire quelque chose de gauche. Les électeurs de l'UDC préfèrent l'irresponsabilité rassurante. Ils s'entichent de la réussite qui n'arrête pas de sourire. Blocher leur chuchote complice qu'ils font partie du même monde, tant pis si c'est un mensonge. Cette vie par procuration, bon marché, vaut le coup. Avec un chef-vedette en prise directe, sans médiation ni intermédiaire. Bref, sans politique, mais avec l'Albistgüetli. md

Le logement sous le poids de la loi

Un rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton (CEPP) montre les pour et les contre d'une politique du logement, objet de conflits permanents entre bailleurs et locataires.

Genève dispose d'une législation originale - la loi sur les démolitions, transformations, rénovations de maisons d'habitation (LDTR). Déjà dans les années soixante, le canton avait pris des dispositions pour empêcher la disparition de trop nombreux logements au centre-ville. Il affirme son intervention en 1983. Désormais les changements d'affectation sont également soumis à autorisation; seuls des travaux «raisonnables et proportionnés» sont acceptés et les loyers des logements rénovés fixés en fonction «du besoin prépondérant de la population».

Cette législation fait aussi l'objet d'un conflit rituel entre la droite et la gauche. Honnie par les milieux immobiliers qui mettent à son passif le mauvais état du parc immobilier genevois et le désintérêt des investisseurs, elle est l'enfant chéri des défenseurs des locataires qui ne manquent pas une occasion de la compléter et de la préciser.

Une vigilance défaillante

Un récent rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton (CEPP) donne une image plus nuancée de la réalité. La loi a sans doute évité le dépeuplement du centre: Genève est la seule ville suisse importante dont la population croît depuis 1980. Mais la mise en œuvre de cette législation laisse à désirer: le contrôle des loyers reste lacunaire et les rénovations sauvages, appartement par appartement lors du changement de locataire, échappent à la vigilance de l'administration. Par ailleurs les propriétaires tentent de pré-

venir ou d'atténuer les effets du contrôle en procédant à des augmentations avant les travaux ou à l'échéance de la période de contrôle (de trois à cinq ans). Les contraintes légales incitent à limiter le volume et le coût des travaux, par exemple en limant sur la qualité des matériaux. Cette stratégie du saucissonnage engendre des coûts d'entretien plus élevés, finalement à la charge des locataires.

Des inégalités de traitement

Enfin, deux règles imposées par la loi engendrent des inégalités de traitement aussi bien entre propriétaires qu'entre locataires. La détestable pratique genevoise de considérer les appartements en fonction du nombre de pièces, et non de leur surface, conduit à fixer des loyers identiques pour des logements fort différents. Et ne prenant en compte que le coût des travaux

pour fixer le niveau des loyers, la loi fait l'impasse sur la rentabilité globale de l'immeuble; elle pénalise de fait le propriétaire qui a pratiqué auparavant des loyers raisonnables et favorise celui qui au contraire a régulièrement procédé à des hausses.

Enfin la législation contribue à maintenir un double marché: celui des immeubles anciens à loyers relativement modérés dont profitent les actuels locataires, et celui des immeubles neufs et chers auxquels sont condamnés les locataires nouveaux venus.

L'analyse de la CEPP parviendra-t-elle à calmer les passions? On peut craindre que les clivages politiques qui structurent ce dossier depuis des décennies restent imperméables aux faits et aux inégalités qu'ils révèlent. *jd*

Référence: le rapport est disponible sur le site Internet de la CEPP (www.geneve.ch/cepp).

L'acharnement des collecteurs

Nous ne sommes pas seuls à nous étonner des dérives du «business de la charité» (DP n° 1587) selon l'appellation de Michel Jörimann dans *Lausanne Cités* du 15 janvier. En revanche, il a aussi ses défenseurs. Dans sa rubrique «Opinion», le bulletin d'informations *Uni* de l'Université de Fribourg (décembre 2003) publie une interview de Robert Purtschert, spécialiste du *fundraising* et directeur de l'Institut sur la direction des associations (Verbandsmanagement-Institut/VMI). Celui-ci trouve normal que 25% des dépenses soient consacrés à la récolte de fonds ou au marketing des collectes et qu'on arrive à un total de 30% avec les frais d'administration. Il est difficile, affirme-t-il, de récolter des fonds et les frais généraux diffèrent fortement selon le but de l'institution. Cela est d'autant plus difficile que 50% des Suisses n'y participent jamais. C'est seulement après de nombreux envois qu'un appel commence à être rentable. Sa recommandation: limiter le nombre d'œuvres auxquelles on verse son obole. Les œuvres se concurrencent et finalement seules les plus solides subsisteront. Notre conclusion: la charité est une activité humaine avec ses bons et ses mauvais aspects. A chaque donateur de choisir où ira son argent mais il n'est pas facile d'être sûr de ne jamais se tromper. *cfp*

Le mariage dans tous ses états

Les lois font et défont le mariage. Soumis au bricolage des révisions, il ne véhicule plus une vision cohérente.

On dénonce souvent les lenteurs de l'évolution législative. Pourtant, le Parlement ne chôme pas. Il révisé très rapidement des lois qui touchent aux fondements mêmes de notre ordre social. Ainsi, de nombreux actes, récemment adoptés ou à l'état de projet, modifient sensiblement la conception juridique du mariage. Ces révisions ponctuelles semblent pourtant avoir chacune leur vie indépendante, comme si rien ne devait les rapprocher. Au risque d'escamoter un débat essentiel.

Inspiré par les grandes codifications du XIX^e siècle, le Code civil suisse retient une conception consensuelle du mariage. Comme tout contrat, le mariage repose ainsi sur le libre consentement de deux personnes. Sa spécificité concernait principalement deux objets. Premièrement, le mariage

avait comme contenu l'union de deux personnes, en particulier sur le plan sexuel; deuxièmement, il était conclu en principe pour la vie et ne pouvait donc être défait qu'à des conditions très restrictives. Cette définition a naturellement évolué au fil du temps: l'égalité entre les sexes au sein du couple marié ne fut ainsi pleinement réalisée qu'avec la révision de 1988.

Les époux dans le collimateur des juges

Le Parlement a adopté l'année dernière deux modifications légales importantes qui affaiblissent l'importance juridique du lien matrimonial. La première concerne la répression des actes commis notamment au sein du mariage et plus particulièrement de ceux liés à la vie intime des époux: le viol et la contrainte - jusqu'ici punis seulement sur plainte - seront désormais punis d'office. Autrement dit, le législateur a considéré qu'il était impossible de consentir à certains actes de sorte qu'il les punira, même contre l'avis de la personne lésée. Mieux, alors qu'auparavant la personne mariée était considérée comme ayant préalablement consenti à divers actes, elle sera désormais considérée comme moins capable de consentement qu'une personne célibataire: ainsi, le conjoint qui se rend coupable de voies de fait - par exemple, une gifle - sera puni d'office, alors que d'ordinaire cette infraction bénigne ne se punit que sur plainte. Les juges vont désormais s'inviter très souvent dans la «paix» des ménages. Une motion récemment déposée provient du même tonneau: elle autoriserait l'un des époux à faire expulser son conjoint indélicat du domicile conjugal, de ma-

nière facilitée. Chaque citoyen serait en revanche bien en mal d'agir de la même manière contre son voisin - avec lequel il n'a pourtant passé aucun accord sur ce sujet!

En 2000, le nouveau droit du divorce est entré en vigueur. La modification visait à éliminer la notion de «faute» dans la désunion et à privilégier la recherche d'un accord. À défaut d'un accord, un divorce ne pouvait être prononcé qu'en cas de «motifs graves» ou après une séparation d'une durée de quatre ans. La durée de ce délai s'expliquait par la volonté de favoriser un accord entre parties. Le Parlement vient de réduire ce délai: désormais, deux ans suffiront pour que le juge soit obligé de mettre fin au mariage, même contre l'avis de l'un des époux. Le droit suisse du divorce devient ainsi le plus libéral d'Europe: il est plus facile de défaire un mariage qu'un bail.

De bonnes raisons de se marier

Le législateur a-t-il voulu diminuer sensiblement l'importance du mariage, estimant qu'il s'agissait d'une institution somme toute désuète? Après tout, cette évolution correspondrait au souci croissant de protéger l'individu, y compris contre sa propre volonté. Toutefois, d'autres révisions récentes vont dans un sens inverse.

Ainsi, le projet de loi sur le partenariat enregistré - actuellement soumis aux Chambres - exclut les couples composés d'une femme et d'un homme de cette nouvelle institution. Les hétérosexuels sont renvoyés à l'institution du mariage. Le mariage constitue également le lieu privilégié de la filiation: la loi sur la procréation assistée ne permet qu'aux seuls couples mariés de procréer artificiellement.

Il y a mieux encore. Le paquet fiscal, prochainement soumis à la sanction des urnes, avantage de manière systématique les personnes mariées par rapport aux concubins et aux personnes célibataires. En privilégiant le système du «splitting» à celui de l'imposition individuelle, le Parlement a délibérément fait du mariage un privilège fiscal (cf. *DP* n° 1563).

Autrement dit, il existe toujours plus de raisons, administratives ou liées à la filiation, pour recourir à un mariage sans contenu et aisément destructible. L'augmentation du nombre de divorces - avec leur cortège de dégâts - est programmée. Ce constat démontre surtout que le Parlement a travaillé par révisions ponctuelles rapides et sans vision d'ensemble. On ne comprend plus quelle vision du mariage nous propose celles et ceux qui font les lois. Pas étonnant que la société manque de repères. *ad*

Trois contradictions de la droite

Vouloir lutter contre les abus (assurance invalidité, chômage) et promouvoir une amnistie fiscale.
Refuser l'indexation des salaires et réserver l'indexation aux propriétaires adaptant les loyers à l'inflation.
Exiger des restrictions de dépenses et des choix de priorités et recommander un deuxième tunnel au Go
Gothard quand le tunnel ferroviaire de base n'est pas achevé, ni le

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alez Dépraz (ad)
Romain Felli
André Gavillet (ag)
Roger Nordmann (rn)
Anne Rivier
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Des femmes et des retraités à la place des étrangers

L'Union patronale suisse veut encourager le travail des femmes. En réalité, elle vise une main d'oeuvre encore sous-exploitée pour remplacer les immigrés.

Vendredi 16 janvier, l'Union patronale suisse (USP) en collaboration avec Alliance F, association de sociétés féminines de Suisse désormais centenaire, lance une campagne de promotion du travail des femmes à tous les échelons hiérarchiques sans discrimination. Des horaires flexibles, des postes à temps partiel, des crèches, permettraient de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle. Le président de l'organisation patronale, Rudolf Stämpfli, évoque également une meilleure répartition des tâches domestiques.

Samedi 17 janvier, Peter Hasler, directeur de l'USP prend à nouveau la parole. Après l'assurance invalidité (AI), c'est le tour du travail. Dans une interview accordée au *Temps*, il

déniche la formule magique. «Au vu des problèmes et des coûts d'intégration des étrangers, nous préférons voir arriver sur le marché du travail davantage de femmes et de personnes de 65 ans, pas forcément à plein temps». On résout ainsi du même coup le problème de l'immigration, la demande insatiable de main-d'oeuvre peu qualifiée et le financement de l'AVS. Le temps partiel assure par ailleurs la diminution des charges sociales. L'USP accepte enfin la proposition d'assurance maternité votée par le Parlement. Pas chère, payée moitié-moitié par les employeurs et les employés, elle éloigne le spectre d'une augmentation de la TVA et les solutions cantonales qui multiplient les modèles et la confusion, à l'image des allocations familiales.

Ainsi, une femme reste avant tout une mère de famille et une force de travail sous-exploitée. Et tant qu'on est en bonne santé, il faut continuer de produire. Le pays dispose de bras en suffisance, pas besoin d'en importer. On fera des économies. Femmes, retraités et étrangers sont des parias. On peut les remplacer à loisir. L'égalité - avec la bénédiction malheureuse des associations féminines - et la démographie deviennent les alibis d'un discours arrogant, décomplexé. La droite au pouvoir délie les langues qui annoncent les durcissements à venir. Sans parler des cautions scientifiques confectionnées sur mesure par les *think thank*, tel *Avenir Suisse*, financés par les grandes multinationales du pays. *md*

Ski suisse

Une descente aux enfers vraiment inéluctable ?

Romain Felli réagit à l'article consacré aux déboires du ski suisse paru dans DP n°1587. Les problèmes actuels ne sont pas une fatalité.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire l'article intitulé *Une descente aux enfers inéluctable*, il semble que la baisse du niveau des skieurs suisses et corrélativement de l'intérêt pour ce sport n'a rien d'irrésistible.

Certes, la diminution de la pratique du ski de compétition semble un phénomène structurel en Suisse et ailleurs. Cependant, cette baisse ne débouche pas sur une perte sèche mais plutôt sur une diversification des pratiques, y compris de compétition. Le snowboard, bien sûr, est l'engin de glisse qui visiblement se substitue le plus massivement au ski alpin. Il faut toutefois être également attentif à la montée d'autres

formes de glisse, même en compétition: ski carving, ski cross ou telemark, dans lesquelles de plus en plus d'anciens skieurs de compétition se reconvertissent.

Au-delà de ces mouvements généraux, la Suisse se distingue effectivement par une désaffection croissante vis-à-vis du ski de compétition classique. Il faut d'abord blâmer un paysage institutionnel qui apparaît de moins en moins en phase avec la réalité. Basé sur le volontariat des skis-clubs, puis sur des organisations cantonales ou régionales et interrégionales aux structures fortement différentes, ce système, s'il respecte l'esprit fédéral, n'en peine pas moins à mettre en œuvre une

politique de formation et de relève efficace. D'ailleurs c'est encore quasi uniquement l'effort financier de ses parents (estimé entre dix et quinze mille francs par an) qui permet à un jeune de pratiquer le ski en compétition.

Parallèlement, le soutien public, en comparaison avec nos voisins d'Autriche ou de France, n'est pas à la hauteur. Ceci, non seulement du point de vue financier - comme le démontre la récente décision du canton du Valais de ne pas aider financièrement Ski-Valais - mais également du fait de l'absence quasi généralisée de structures sport-études adaptées à la spécificité du ski alpin. Enfin, il faut noter que les entreprises de

remontées mécaniques sont de moins en moins enclines à accueillir les entraînements et les compétitions de niveau junior, rechignant à mettre à disposition des pistes préparées et sécurisées.

La descente aux enfers du ski suisse n'est donc pas irrésistible. Comme le montre l'exemple de l'Autriche, une mobilisation forte des différents acteurs, publics certes, mais également des stations et des institutions sportives peut renverser le mouvement. Reste à savoir si la cause peut être jugée suffisamment importante. Faudra-t-il attendre que le réchauffement climatique mette tout le monde d'accord?

Romain Felli

Sans enfants

Anne Rivier

Lausanne, début janvier, aube morte de fin du monde. Je suis vannée, impossible de bouger, je pèse des tonnes. Rentrée hier du Jura neuchâtelois. Noël familial terminé en beauté, festin réussi, mission accomplie.

Douze à table. Ambiance fixée sur soleil, clarté des bougies. Au menu: brut pétillant et foie gras (merci l'oie gavée à la demande et au bourgeon bio), gratin à la lyonnaise, rôti de bœuf lardé (à rebours, merci l'apprenti boucher), dessert de sorbets et biscuits maison (recettes de Cossonay, bravo maman). Un repas savoureux à faire pâlir de jalousie Betty Bossy en personne. Un Noël quasi vert de surcroît, nul besoin dès lors de s'échiner à remonter la vallée dans la bise, goutte au nez sur skis de fond, merci le fœhn. Un Noël léger et joyeux... mais un Noël sans enfants tout de même, un de plus hélas!

Lors de l'échange des présents me sont revenus les souvenirs du temps béni où sous le sapin, outre le seau d'eau et la couverture de sauvetage, il y avait d'avantage de hochets que d'électroménager. Et sur la table plus de biberons que de Médoc, lait préféré des vieillards.

Nostalgie. Amis cinquantenaires, rappelez-vous vos Nativités de jeunes parents. Ayons une pensée émue pour «les anges dans nos campagnes» massacrés à tue tête par le chœur des cousins, pour les paroles systématiquement escamotées du dernier couplet. O douce nuit, o musique divine. Les vagissements des nourrissons, les cris perçants des bambins bavant et gigotant dans leurs youpalas. Et les poésies ânonnées de leurs aînés scolarisés. Que de représentations irremplaçables! Le trac des plus sensibles nous tirait des larmes, le culot des cabotins nous remplissait d'orgueil, la pièce était un enchantement permanent.

Camarades de soixante-huit, vous les entendez, les gloussements de plaisir de nos artistes déballant ensuite leurs paquets-cadeaux? Il y eut d'abord des tapis d'éveil, leurs clochettes en laine bouillie et leurs poches velcro révolutionnaires. Puis (conscientisation écologique oblige) les petits trains et leurs rails en bois d'arbre de développement durable, les serviettes de bain à pandas, les bébés phoques en peluche. Avant l'arrivée remarquée de la pédagogie humanitaire: *monopolies* tiers-mondistes, puzzles éducatifs du partage universel, leurs vingt-quatre pièces découpées à la main par les frères de nos frères...

Les habits de nos moutards n'étaient pas en reste de charité. Pull-overs péruviens qui grattaient, gilets mayas mal coupés, bonnets de lamas tibétains, ces articles solidaires étaient tellement ostentatoires que mon fils refusait obstinément de les porter à l'école.

Pareillement récalcitrantes, nos fillettes nous désespéraient à mourir. Shootées aux premières barbies, elles ne rêvaient que de robes fluo et de diadèmes en strass. Nous les mères, nous détestions ces poupées gourdasses qu'elles finissaient toujours par obtenir d'une marraine traîtresse ou d'une tante félonne.

Aujourd'hui cependant, croyez-moi ou non, je ne serais pas loin de les regretter ces blondasses de plastique. Et leurs adoratrices d'alors, mes deux bouts de chou de nièces. Où sont passés leurs corps potelés, leurs joues de velours qu'il faisait bon croquer... Femmes jusqu'au bout des ongles, elles ont intégré la tribu des gynécées. Devenues mes semblables, la fraîcheur en sus, et mes égales, l'expérience en moins. Just married pour la grande, nearly pour la cadette, à l'aise dans leur job, elles semblent moyennement pressées de contribuer au taux de natalité helvétique. Tant pis, Noël et la tantine attendront.

Quant à mon fils, c'est un homme fait (et pas mal fait au demeurant). Célibataire de chez célibat, il recherche pourtant l'âme sœur qui accepterait de renoncer à une carrière et à un revenu complet pour fabriquer les quelques bébés qu'il espère depuis longtemps. Là aussi, nous patienterons avec lui.

Sept heures. Le réveil vient de sonner. Je l'ai tué net dans le noir, d'un coup de poing rapide et précis. Virtuosité intacte, exercice mille fois répété. Je somnole, le cerveau bourré d'ouate. Dehors, il doit neiger, il neige, store baissé je le sens, j'en suis sûre.

A preuve, ces bruits étouffés de la route qui blanchit. Les yeux fermés, j'imagine les champs sous mes fenêtres arrière, le blé d'hiver surgelé, ses tiges maigrelettes dressées en aiguilles translucides. La forêt nue, ses troncs cirés, les conifères raidis de givre. Et puis devant chez moi, le giratoire, la guérite en verre de l'arrêt «Désert» des Transports Publics. Désert relatif: je vis dans un quartier qui enfle et se «bernarcode» dangereusement, les appartements à vendre sont luxueux, les locations hors de prix. Mais quand le bâtiment va, la reprise est programmée, merci Alphonse Allais.

Huit heures moins vingt. Je me suis enfin décidée, je tangué vers la cuisine, vite une tasse de thé. C'était bien ça, il neige vraiment. Les autos ont des feutres aux roues, les rares motos une voix de rogomme. Les nouveaux bus avancent dans la gouache comme des vaisseaux dans l'écume. Partout des capuchons s'agitent, pantins en parapluie. On reconnaît ceux qui retournent au turbin pour de bon, leur bonus férié expiré. Marche saccadée, épaules ramassées, le refus de fonctionner est transparent. Les autres sont en vacances. Ils traînent leurs gamins avec eux, s'en vont en ville très tôt faire des achats. Dépenser les primes, les gratifications, le treizième salaire. Les soldes d'hiver ont commencé, les gamins ont grandi, et les articles de marque, ça coûte bonbon. Sans les baskets X et le blouson Y, l'enfant est stigmatisé, souffre-douleur désigné de sa classe, alors...

Alors, je reprends le collier, allez, au boulot! Dans mes dossiers cette ébauche de chronique de Noël. Dépassée, comment dépassée?

Ah oui, j'allais oublier: bonne et heureuse année à vous! ■